

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances Locales 7.1 Décisions
budgétaires**

Admission en non valeurs
surendettement

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 27

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-11-74

L'an deux mil vingt trois

le seize novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT – M. LE NOE

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à M ROGERET
M. Frédéric GESLIN à MME MALINGE
Mme DUCHEMIN à MME DUDOUEU
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à Mme VANDEL
M. JEANJEAN à Mme ESCLASSE
Mme BOSQUIER à M BIGOT
Mme FRIBOULET à M LE NOE
Mme DESANGLOIS à M BULARD

Excusés

M GOMIS
M. LEMAIRE

Mme QUOD-MAUGER est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, trésorier de la Commune, demande la mise en non valeurs de titres de recettes concernant les exercices 2021 et 2022.

La liste n° 5983590133 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 402,40 €. Il est précisé que ces sommes concernent des personnes en surendettement et qu'aucune voie n'est possible.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur cette liste

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

VU

Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M14 ;

La demande de mise en non-valeur formulée par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

Considérant

La nécessité d'admettre en non-valeur les titres proposés par Monsieur le Trésorier ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 5983590133 jointe pour un montant total de 402,40 €,

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2023

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023